



International Coffee Organization  
Organización Internacional del Café  
Organização Internacional do Café  
Organisation Internationale du Café

WP Board No. 1014/06

11 septembre 2006  
Original : espagnol

F

Comité exécutif/  
Conseil international du Café  
25 – 29 septembre 2006  
Londres, Angleterre

**Avenir de l'Accord international  
de 2001 sur le Café**

**Communication du Honduras**

### **Contexte**

Le Honduras a transmis la communication ci-après sur l'avenir de l'Accord international de 2001 sur le Café en réponse à la décision prise par le Conseil international du Café à sa 95<sup>e</sup> session par laquelle il demandait aux Membres de soumettre des propositions sur l'avenir de l'Accord de 2001.

### **Mesure à prendre**

Le Comité exécutif et le Conseil international du Café sont invités à examiner ce document.

## CONSEIL NATIONAL DU CAFÉ DU HONDURAS

Tegucigalpa, le 1 septembre 2006

M. Néstor Osorio Londoño  
Directeur exécutif  
Organisation internationale du Café  
22 Berners Street  
Londres W1T 3DD  
Angleterre

Cher Monsieur Osorio,

Compte tenu des décisions prises lors des réunions de New York, la réunion plénière du Conseil national du café (CONACAFE) m'a demandé de vous communiquer les propositions du Honduras sur l'avenir de l'Accord international de 2001 sur le Café (que vous trouverez ci-après). Les éléments de ces propositions ont été évalués et analysés positivement en formant l'espoir qu'elles contribueront à l'élaboration d'un accord plus actuel qui créera les conditions qui permettront à l'OIC de mieux fonctionner et de produire des résultats effectifs pour le bien de la communauté mondiale du café.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler les assurances de ma très haute considération,

(signé)

José Roberto Hernández Molina  
Secrétaire administratif et technique  
CONACAFE

## **PROPOSITIONS DU HONDURAS SUR L'AVENIR DE L'ACCORD INTERNATIONAL DE 2001 SUR LE CAFÉ**

Le groupe de représentants des organismes publics et privés membres du Conseil national du café du Honduras (CONACAFE) présente les propositions suivantes sur l'avenir de l'Accord international de 2001 sur le Café :

Nous mesurons la nécessité de l'existence d'un instrument de l'importance et de la représentativité de l'**Accord international sur le Café**, qui est le cadre intergouvernemental le plus approprié pour que les producteurs et les consommateurs partagent une vision d'ensemble de l'importance de la caféiculture mondiale, sur la base d'objectifs et de stratégies, pour faire face aux demandes et aux enjeux du marché international, tout en recherchant une plus grande équité et compétitivité et la reconnaissance d'une meilleure rétribution, en termes de prix, des efforts engagés par les pays producteurs pour préserver et améliorer les ressources naturelles, l'environnement et la biodiversité, avec des externalités positives, comme l'augmentation de la production d'oxygène et le piégeage du CO<sub>2</sub>, sur la réduction des effets nuisibles des changements climatiques au niveau mondial.

Nous sommes également conscients des travaux positifs et bénéfiques de l'Organisation internationale du Café (OIC) au cours de ces dernières années, tout en conditionnant cette reconnaissance à la nécessité d'assurer, à l'avenir, un rapport coûts-avantages plus symétrique et équitable pour tous les Membres, particulièrement pour les pays producteurs.

Après avoir analysé les options de l'avenir de l'Accord telles qu'elles figurent dans les Articles 52 et 53, nous nous déclarons en faveur de la **prorogation de l'Accord, avec des amendements et modifications substantiels** de ses objectifs et de sa structure, ainsi que des procédures de fonctionnement de l'OIC, dans l'objectif d'en renforcer l'actualité et l'efficacité et pour élargir sa capacité à assurer des bénéfices significatifs pour les petits producteurs de café.

### **1. Amendements prioritaires**

#### **1.1 Mission et objectifs de l'Accord**

- a) Nous considérons que la plupart des objectifs de l'Accord en vigueur devraient être maintenus mais qu'ils devraient être articulés de façon que les plans opérationnels de l'OIC répondent aux besoins, aux tendances et aux demandes actuels du secteur international du café, au moyen d'une stratégie administrative faisant l'utilisation la plus rationnelle et la plus efficace des ressources financières de l'Organisation.

Certains objectifs de l'Accord devraient être révisés en fonction des changements qui se sont produits au sein de l'OIC et dans l'environnement institutionnel du commerce mondial.

- b) À cet effet, la principale mission de l'Accord devrait être de contribuer à l'amélioration de la condition de tous les acteurs de la chaîne agroindustrielle du café, particulièrement les petits et moyens producteurs, au moyen d'une stratégie à court, moyen et long termes définie par les producteurs et les consommateurs. Cette stratégie permettrait de reconvertir et de renforcer la caféiculture mondiale, avec des éléments novateurs qui la transformeraient en activité agroindustrielle compétitive, efficace, rentable, durable et respectueuse de l'environnement.
- c) Pour jouer ce rôle, les objectifs de l'Accord devraient être élargis pour identifier les activités et les décisions qui pourront relier, développer et renforcer les domaines ci-après : **Développement humain durable ; services de l'environnement, ressources naturelles et biodiversité ; innovation et changements techniques en faveur de la durabilité et de la compétitivité ; diversification et valorisation ; transparence et régularité de la commercialisation ; promotion de la consommation, différenciation et segmentation des marchés ; qualité et sécurité ; protection des origines géographiques (DOP) ; et accès des petits producteurs aux sources de financement et aux nouveaux marchés à créneaux.**
- d) Les enjeux et les possibilités que l'accord futur devra affronter pour le bien de la caféiculture mondiale, seront de parvenir à un niveau de compétence caractérisé par des innovations appropriées en matière de production, commercialisation et gestion, qui déboucheront sur une caféiculture durable, étant entendu que la viabilité économique est la condition préalable pour parvenir à la durabilité écologique et sociale.
- e) La promotion de la consommation est considérée comme prioritaire pour parvenir à la viabilité économique de la caféiculture. À cet effet, l'OIC devrait jouer un rôle plus actif qu'elle l'a fait jusqu'à présent et, compte tenu de son mandat, elle devrait prendre une part active à la mobilisation de fonds et à l'exécution de projets de promotion sur les marchés traditionnels et les marchés émergents, y compris ceux des pays producteurs. La diffusion d'information sur les bienfaits du café pour la santé a été un outil efficace pour augmenter la consommation en luttant contre la désinformation qui l'a lourdement affecté. Pour cette raison, la question de la santé devrait faire partie intégrante des stratégies de promotion et un appui devrait être fourni aux activités de recherche sur ce sujet et à la diffusion des résultats de ces recherches.

- f) Le CONACAFE recommande également d'introduire dans l'Accord un nouvel objectif d'encouragement de la satisfaction du consommateur.

La question de la qualité est étroitement liée à la satisfaction du consommateur, qui est un facteur déterminant pour stimuler la consommation mais des incitations économiques doivent être mises en place pour récompenser les efforts des producteurs dans ce sens. De même, on estime qu'il est indispensable que le consommateur final ait accès à l'information sur l'origine et la qualité du produit fini. Par ce biais, les pays producteurs pourraient obtenir des renseignements sur les goûts et les préférences des consommateurs, qui leur permettraient de pallier aux imperfections de l'économie de marché qui ont fréquemment été à l'origine d'offres excédentaires de café superflu. Pour cette raison, la qualité devrait continuer d'être un objectif prioritaire de l'Organisation.

D'autre part, eu égard à l'intérêt croissant pour les cafés différenciés, il serait utile de coordonner des activités avec les associations de cafés de spécialité non représentées dans des associations ou fédérations nationales des pays consommateurs afin que l'OIC accorde une plus grande attention aux tendances de ces marchés.

La question de l'origine présente également un intérêt particulier, non seulement pour le confort des consommateurs mais aussi parce qu'elle permet une meilleure traçabilité dans la chaîne du produit tout en dissipant une partie des préoccupations de certains Membres consommateurs sur la sécurité alimentaire. En outre, cette information favorisera un plus grand respect des normes sur l'origine, qui sont un élément essentiel des traités de libre échange.

Toutefois, on mesure et on suppose que les torréfacteurs qui vendent des origines reconnues et identifiées en informent le marché. Par contre, en ce qui concerne les mélanges, il est compréhensible et logique du point de vue économique et commercial que l'industrie ne soit pas en mesure d'énumérer tous les pays (origines) qui ont vendu le café utilisé dans ces mélanges, pour des raisons de coûts.

## **1.2 Structure et procédures opérationnelles de l'OIC**

- a) La structure organisationnelle et les procédures opérationnelles de l'OIC sont des éléments essentiels pour parvenir à une plus grande efficacité dans la formulation et la mise en œuvre de la stratégie de l'Organisation.

Cette stratégie doit être révisée et renforcée pour permettre à l'Organisation de remplir sa mission avec succès et d'atteindre effectivement les objectifs proposés.

- b) L'OIC, avec des objectifs élargis et nouveaux, doit adapter sa structure de base, sans y apporter de changements compliqués, aux nouveaux enjeux et possibilités de la caféiculture mondiale, en tenant compte d'une vision globale du rôle et de l'importance de tous les agents économiques, publics ou privés, de l'agroindustrie du café, **pour que ses réunions soient plus productives et tiennent compte d'un ordre du jour plus actuel, objectif, contemporain et représentatif des besoins, des demandes et des possibilités des pays Membres.**
- c) Les procédures de l'Organisation en matière de délibérations et de prise de décision sont très répétitives au niveau des différents organes responsables des décisions, des résolutions et des recommandations au Conseil. Ces procédures sont à l'origine de la perte de la perspective et du sens des réunions, car chaque fois qu'un point est repris, des éléments et des critères nouveaux apparaissent, souvent superflus, créant la confusion et un renvoi du point à examiner à une réunion ultérieure.
- d) L'exécution de certains programmes et les travaux de certains comités qui absorbent une grande partie du budget devraient être évalués sur la base des résultats obtenus et de leur effet multiplicateur, car ils ne semblent pas produire de changements ou d'effets significatifs dans la réalisation de leurs objectifs.
- e) Le Comité consultatif du secteur privé est un organe délibérant bien établi en matière de formulation d'avis et de propositions et recommandations. Il est donc justifiable et nécessaire de le préserver et de le renforcer, tant au niveau de la représentation qu'au niveau des responsabilités, dans un cadre harmonieux et équitable qui permettrait la **participation représentative et proportionnelle des petits producteurs par l'intermédiaire de leurs organes collégiaux ou institutions nationales qui les représentent officiellement au niveau national ou régional.**
- f) **Il serait possible de réduire la fréquence des réunions des comités ou des programmes en cours.** Pour ce faire il est proposé de réviser l'Article 12 de l'Accord pour réduire le nombre de sessions et d'employer des moyens novateurs de communication pour réduire les dépenses des pays Membres.
- g) Le Secrétariat du Conseil pourrait améliorer ses performances s'il était doté de techniques de communication de pointe et d'un nombre minimum de techniciens et d'administrateurs hautement qualifiés pour s'occuper de la **formulation et de l'évaluation des projets ; de la production et de la gestion des statistiques générales sur le secteur mondial du café ; et d'un système d'information sur le marché qui renforcerait l'utilité, la transparence, la crédibilité et le suivi de l'information produite.**

- h) Les fonctions et les responsabilités du Directeur exécutif et du Secrétariat du Conseil en matière de collecte, classement, analyse et diffusion des renseignements statistiques **devraient être définies dans l'Accord** de façon que les Membres producteurs et les Membres consommateurs puissent fournir des données ponctuelles, actualisées et fiables.
- i) D'autre part, nous recommandons également que le Directeur exécutif **privilégie une assistance technique directe pour renforcer les capacités des pays Membres en matière de statistiques**, ainsi que la conclusion d'accords et d'alliances stratégiques de coopération horizontale avec des organismes et institutions spécialisés.

### 1.3 Admission d'observateurs aux sessions du Conseil

Conformément aux dispositions du paragraphe 3) de l'Article 12 et de l'Article 16 de l'Accord, des organisations non gouvernementales (ONG) peuvent assister aux sessions du Conseil en qualité d'observateur lorsqu'un point de l'ordre du jour concerne les intérêts de tous les pays d'une région et les activités desdites organisations, dans le cadre du règlement applicable à ce type de participation.

### 1.4 Rôle et impact des projets au profit de la caféiculture mondiale

- a) Nous mesurons le nouveau rôle de l'OIC dans la réalisation de l'objectif général d'**analyse et de conseil** en matière de préparation des projets ainsi que l'élan donné par le Directeur exécutif dans la gestion de ces projets.
- b) Néanmoins, nous observons que cet objectif général est insuffisant car il ne fixe pas les impératifs et les procédures d'identification, de formulation, d'évaluation et de suivi des projets, ni les bénéfices que la caféiculture mondiale peut retirer de l'exécution de ces projets.
- c) Par conséquent, nous proposons d'**inclure un nouveau chapitre dans l'Accord** consacré exclusivement aux projets sur le café. Ceux-ci pourraient être classés selon leur intérêt : national, régional ou mondial, selon les problèmes, les sujets ou les objectifs abordés.

Le nouveau chapitre devra souligner qu'il est nécessaire que les projets soient conceptuellement cohérents, appropriés aux besoins et aux capacités institutionnelles et établis sur la base de raisons objectives en ce qui concerne leurs approches techniques. Ils doivent également être réalisables en termes économiques et financiers et présenter un intérêt pour les bénéficiaires et les parrains.

- d) Le **Comité virtuel de présélection** est régi par des règles et procédures mais sa représentativité devrait être élargie et ses critères de présélection des projets devraient tenir compte des stratégies et politiques générales à moyen et long termes des bénéficiaires et, dans les cas où l'auteur du projet est un pays donateur, un consultant privé ou une organisation internationale de coopération, l'idée du projet devrait être proposée et négociée avec les institutions nationales du café et portée à la connaissance des participants et des bénéficiaires.

## 1.5 Politiques de financement et gestion des risques

- a) Nous estimons qu'il n'entre pas dans les attributions de l'OIC de gérer des fonds pour financer directement les producteurs de café car il existe des établissements financiers nationaux, régionaux et internationaux qui ont été créés dans ce but.
- b) Néanmoins, nous considérons que l'OIC pourrait jouer le rôle de **fournisseur d'information cohérente et transparente** aux établissements financiers régionaux, bilatéraux et multilatéraux comme la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE), la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque mondiale, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et d'autres institutions du système des Nations Unies, sur les besoins d'investissements que les pays Membres ont identifiés, hiérarchisés et quantifiés dans le cadre de leurs politiques générales, stratégies, programmes et projets de développement et de renforcement de la caféiculture ; l'OIC pourrait également **conseiller et guider** les pays Membres en matière de politiques d'investissement des établissements financiers et de protocoles et procédures de négociation et de gestion du financement des projets.

Les résultats positifs de la recommandation ci-dessus renforceront le Fonds commun pour les produits de base (FCPB) et faciliteront ses travaux, ce qui lui permettra de diversifier et de mieux répartir son portefeuille de projets et de hâter ses procédures d'approbation des projets, de versement des crédits et de suivi de l'exécution des projets sur le café.

- c) S'agissant des initiatives en matière de gestion des risques et d'après des renseignements de la Bourse du café, le projet en question est le projet de la Banque mondiale dont les résultats ne sont pas encore connus, même si l'on considère que ce type de protection ne donne que des résultats limités eu égard aux différentes économies d'échelle, structures, mécanismes et canaux de commercialisation existants dans les pays d'Amérique centrale où les agents participant, particulièrement les petits producteurs regroupés, manquent des ressources économiques, de l'information et de l'assistance technique nécessaires pour participer aux opérations d'assurance contre les risques de fluctuation des prix sur le marché international.